

PORTO-NOVO, le 22 NOVEMBRE 1960

N° 329 /PCM/MI.-

DECRET DU PREMIER MINISTRE

LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi n°59/3 du 15 Février portant constitution de la République du Dahomey;

VU la Loi n°59/I6-ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU les nécessités de Service;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;

~~Le Conseil des Ministres entendu;~~

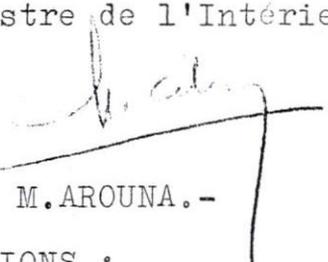
- E C R E T E -
=====

ARTICLE 1er. - Est abrogé le Décret n°118/PCM/MI du 4 Mai 1960 nommant Mr. DUFOUR, Conseiller Technique auprès du Ministre d'Etat.

ARTICLE 2. - Mr. DUFOUR Henri, Administrateur des A.O.M., 7ème échelon est mis à la disposition du Ministre de l'Intérieur pour servir en qualité de Directeur de Cabinet.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par Le Premier Ministre
Le Ministre de l'Intérieur


M. AROUNA.-


H. MAGA.-

AMPLIATIONS :

Chrono	I		
J.O.R.D.	I		
Présidence	I5	BCP/FOM	3
E.E.P.R.F.	I	M.A.C.	3
M.I.	5	Minist.d'Etat	I
C.D.	I	Intéressé	I
M.F.	I	Radio-Inform.	2
C.F.	I	S.G.C.M.	4
Trésor	I		